

## Rapport n°6 du Conseil synodal

### Rapport d'information du Conseil synodal relatif à la question de la vie communautaire et du tableau des postes

#### 1. Bref rappel

En juin 2010, le Synode adoptait un tableau des postes pour deux ans tout en précisant que les paroisses devraient être consultées sur les critères de répartition des postes avant l'adoption d'un nouveau tableau en juin 2012.

En juin 2011, le Synode adoptait la résolution 162-G figurant dans le rapport du Conseil synodal concernant la situation financière de l'EREN, ainsi libellée :

*« Le Synode charge le Conseil synodal de présenter, après consultation des paroisses, en juin 2012, des pistes visant à développer des projets inter paroissiaux, tant dans l'organisation de la vie communautaire que dans des missions d'intérêt général. Les pistes comprendront la réflexion sur le sens de la communauté paroissiale, les questions financières et une nouvelle clé pour déterminer le tableau des postes. »*

Lors de la même session, le Synode a demandé une réflexion sur l'équilibre et la répartition des postes dans les différents secteurs de l'EREN. Il a adopté la résolution 162-L ainsi formulée :

*« Le Synode charge le Conseil synodal de présenter dans le cadre du rapport sur le tableau des postes une réflexion sur la pertinence ou non de l'équilibre actuel des postes paroissiaux et cantonaux. »*

Afin de traiter de ces questions, le Conseil synodal a chargé un groupe de travail d'examiner l'utilisation et la répartition des postes à disposition, de faire une proposition d'utilisation des postes disponibles dans l'EREN pour un budget de Fr. 7,5 millions, de proposer une définition de la vie communautaire et de son organisation dans le cadre de l'EREN, de présenter des pistes pour des projets inter paroissiaux tant de vie communautaire que de réalisation des missions d'intérêt général.

Le groupe a travaillé de novembre 2011 à avril 2012. A ce jour, il n'est pas parvenu à chef et doit informer le Synode de l'état de ses travaux.

#### 2. Etat des travaux du groupe de travail VC & PP

Dans les Visions prospectives II de décembre 2007, un chapitre est consacré à la notion de communauté (ch. 3 p.16 à 19).

Avant EREN 2003, on peut schématiquement dire que les paroisses constituaient le lieu de la vie communautaire. Avec et après EREN 2003, on a créé plusieurs lieux de vie par paroisse dans lesquels s'est développée cette vie communautaire. La réflexion actuelle doit intégrer le fait que notre Eglise subit une réduction du nombre de ses membres, une dégradation de sa situation financière, une pénurie de ministres mais est riche des forces de ses paroissiens, de ses bénévoles, de sa capacité à rebondir dans les situations délicates et à s'engager pour et dans de nouveaux projets.

Dans les Visions prospectives déjà citées, le Conseil synodal y mentionne que l'EREN aimerait favoriser la dimension communautaire au sein des paroisses en articulant des communautés tant en fonction de leur lieu d'implantation qu'en fonction de leurs secteurs d'activités.

Ainsi on ne pourra plus à l'avenir se contenter d'une vie communautaire restreinte aux contours de la paroisse ou d'un lieu de vie ou d'un secteur d'activité.

Le Conseil synodal, en 2007, arrivait à la conclusion que l'on pouvait dire que la vie communautaire paroissiale est animée par différents types d'activités. Les unes visent l'ensemble des paroissiens, d'autres qu'une partie seulement (selon l'âge, les intérêts, etc.), certaines des paroissiens dans un

secteur géographique donné ou prévues pour un public cible particulier. Il proposait une terminologie que l'on peut reprendre ici :

- « *Communauté : Ensemble des personnes qui participent à des activités communautaires au sein d'une paroisse. »*
- « *Activité communautaire : Toute activité regroupant plusieurs personnes autour d'un projet ayant un lien direct et étroit avec la mission de l'Eglise (célébrer et témoigner en paroles et en actes). Les activités communautaires émanent soit du Conseil paroissial soit d'un centre d'activité, soit d'un lieu de vie. »*

L'objectif de la présente réflexion est de trouver des pistes permettant de développer et d'organiser la vie communautaire de telle manière que des liens se créent entre différentes personnes, des groupes variés, des centres d'intérêts ou d'activités.

Si l'on tient compte de la vision de l'Eglise présentée lors de la journée synodale du 2 avril 2011, on s'achemine vers une Eglise plus petite mais que l'on souhaite plus dense.

L'EREN doit pouvoir continuer d'articuler sa vie communautaire avec le rôle d'intérêt public qu'elle entend jouer. Elle devra recentrer cette vie. Le Conseil synodal est d'avis que la vie communautaire doit être renforcée et plus visible. L'avenir de notre Eglise se dessine avec plus de monde à moins d'endroits.

Quelle vie communautaire voulons-nous et comment la mettre en place ?

Après avoir procédé à une opération de recensement de l'ensemble de l'activité (paroisses, personnel, temples, activités déployées) et de la situation de l'EREN, le groupe VC & PP a développé des options visant à réorganiser la vie communautaire.

Une grande entreprise ne paie plus sa contribution ecclésiastique, l'Etat n'envisage pas de revoir sa subvention à la hausse, il demande même à discuter les termes du Concordat et la perception de la contribution ecclésiastique s'avère toujours plus difficile du fait de son importance, laquelle exerce sans doute un effet dissuasif pour certains contributeurs.

On peut, sans être grand clerc, tirer de cela que notre avenir sera fait d'un budget plus modeste. Le Conseil synodal a estimé, qu'en 2016, les capacités financières de l'EREN seront de l'ordre de Fr. 7,5 millions, soit un million et demi de moins qu'actuellement.

Notre Eglise doit se préparer à cela, en particulier en s'intéressant aux postes. Il faut s'attendre à une diminution de leur nombre. Dans la réflexion, sachant que l'on ne pourra vraisemblablement pas maintenir autant de postes de ministres qu'aujourd'hui en paroisse et/ou dans les postes cantonaux, une réflexion doit s'ouvrir sur la possibilité de mettre en place des postes inter paroissiaux favorisant l'élargissement de la vie communautaire et permettant une dynamique sur une sphère plus large que jusqu'ici.

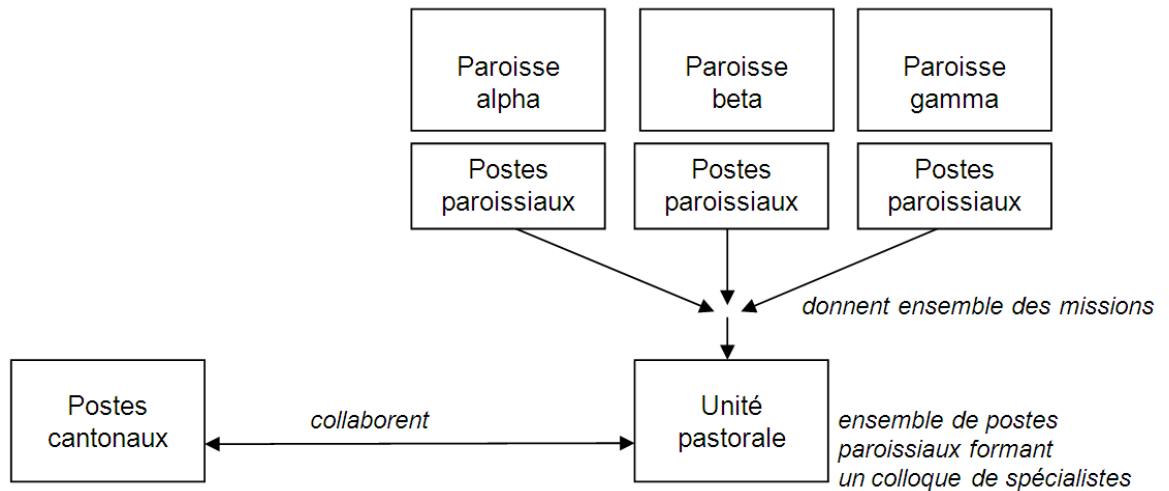
A côté de son activité par l'intermédiaire des paroisses, l'EREN ne doit pas perdre de vue les missions d'intérêt général qui sont les siennes. Elle ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur une redistribution du travail entre ses permanents, sur le rôle du pasteur « référent » et accessoirement, sur l'utilisation qui pourrait être faite des temples.

Actuellement les réflexions du groupe de travail se portent sur trois modèles de vie communautaire. Chacun prend en compte le fait qu'il y aura à l'avenir des pasteurs généralistes (un ou deux par paroisses) et des ministres spécialisés engagés dans des projets inter paroissiaux.

### **3. Les trois scénarios, comme options de base :**

1. Unités pastorales ;
2. Ministères paroissiaux et cantonaux ;
3. Conventions interparoissiales.

### 3.1 Unités pastorales



Deux ou trois paroisses se réunissent pour mettre en place et réaliser un projet ensemble, elles forment ainsi une unité pastorale (catéchèse, formation d'adultes, KT, etc). Ainsi on ne touche ni aux paroisses ni aux postes cantonaux. On ne pense cependant plus en paroisses mais en régions, par des groupements de paroisses. Les postes cantonaux collaborent avec les permanents de l'unité pastorale. Des directives cantonales sont données pour l'accomplissement de la mission de l'Eglise, afin de garantir une unité de l'EREN. Les unités pastorales disposent d'une certaine liberté pour l'accomplir. Au titre d'exemple, trois paroisses disposent de huit postes et s'organisent pour remplir la mission. Les chefs de projets font partie des unités pastorales. Un colloque réunit tout le monde.

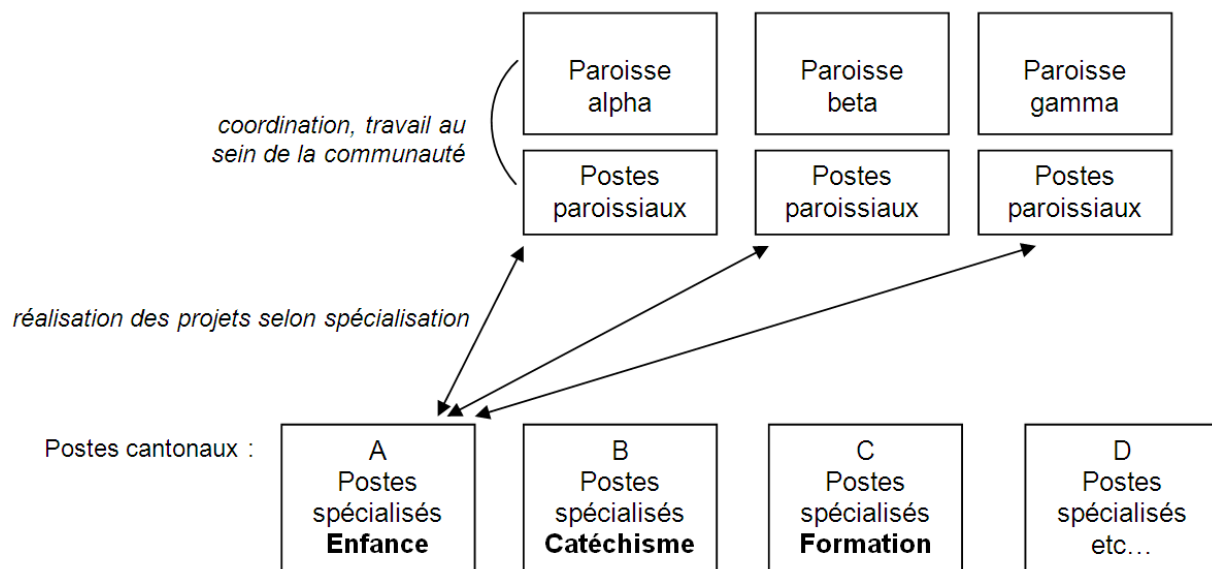
Chaque paroisse a un Conseil paroissial, responsable de la vie communautaire. Pour les domaines d'activité qui se déroulent au niveau de l'unité pastorale, les compétences de décisions sont déléguées à des « comités » de centres d'activités (enfance-jeunesse, formation d'adultes, diaconie par exemple).

Cette option offrirait aux ministres :

- un facteur d'identification ;
- une liberté d'action ;
- des échanges dans le cadre du colloque ;
- du travail en équipes.

Les services funèbres sont assumés par tous les pasteurs de la paroisse.

### 3.2. Ministères paroissiaux/cantonaux



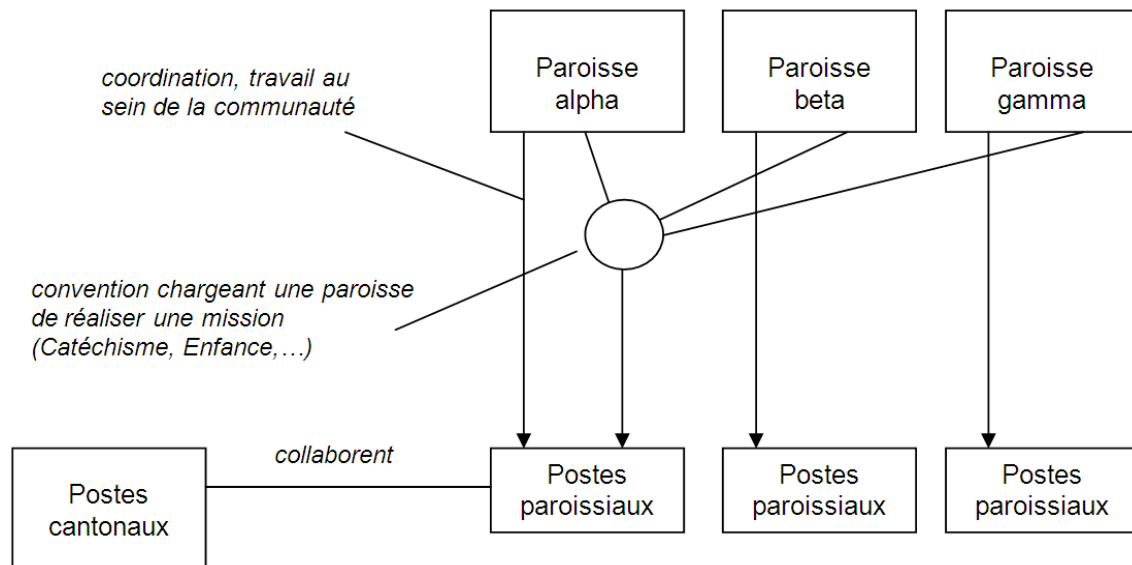
Les paroisses restent les mêmes, il y a des ministères cantonaux spécialisés.

Une paroisse Alpha anime la vie locale. Elle est en contact avec le ministère A chargé par exemple du secteur Enfance. Un ou deux ministres – en fonction de la grandeur de la paroisse - s'activent dans la paroisse Alpha, ils sont en contact avec leurs collègues qui sont des permanents spécialisés du ministère A, un colloque les réunit pour harmoniser le travail entre eux. De même pour le ministère B, par exemple responsable du catéchisme, qui est en relation avec les paroisses Alpha et Bêta, tous réunis en un colloque. Les ministères spécialisés sont placés sous la responsabilité d'un responsable des services cantonaux. Les ministres spécialisés se rendent dans les paroisses. La/le ministre paroissial ne fait plus tout mais sait ce qui se passe « chez elle/lui. »

Pour les services funèbres, le ministre paroissial préside ceux de ses paroissiens qui le lui demandent, les autres services relèvent des ministres spécialisés, répartis entre tous.

Selon leur situation, les homes relèvent également des paroisses. Le ministre paroissial visite ses paroissiens dans les homes et les hôpitaux, les autres sont visités par des aumôniers cantonaux. Il ne faut pas que les aumôniers soient éloignés des paroisses et deviennent des électrons libres, la solidarité reste importante.

### 3.3. Conventions interparoissiales



La structure paroissiale reste celle d'aujourd'hui, avec leurs colloques. Ce sont des pasteurs de paroisse qui se chargent, d'une part, du rôle de coordination et de valorisation des liens communautaires et, d'autre part, de réaliser, pour deux ou trois paroisses, une mission qui permet de valoriser les réseaux qui débordent de la paroisse (Catéchisme, formation d'adultes). Ainsi, les paroisses s'entendent entre elles, par le biais d'une convention, pour placer sous la responsabilité d'une seule paroisse, un champ d'activité. Une paroisse pourrait se charger du catéchisme pour trois paroisses et une autre prendre en charge l'enfance.

Cette possibilité permet à la fois de conserver les compétences paroissiales et à la fois de mesurer, en fonction de l'évolution de la pratique, les possibilités d'imaginer des synergies plus importantes encore. Le catéchisme des adolescents est-il appelé à devenir cantonal dans un canton comme le nôtre ?

#### 4. A côté de cela

Quelle que soit la structure qui sera privilégiée, il conviendrait d'aménager le paysage que forme l'EREN avec deux « structures » complémentaires, qui sont :

##### Lieux phare

Sous une impulsion cantonale, des endroits sont privilégiés durablement ou sur un an ou deux pour un service particulier. Par exemple, la Collégiale à Neuchâtel pour ce qu'elle représente comme lieu architectural et de par sa situation géographique, le Joran pour ses services au bord du lac, la Chaux-de-Fonds pour son Eglise ouverte, etc. Les activités sont recensées au plan cantonal, mises en valeur et font l'objet d'une promotion comme lieux phare, avec une communication cantonale efficace. « Le spot est allumé une année durant sur telle activité en tel endroit. »

On pourrait imaginer un concours. Les paroisses, les unités pastorales ou les ministères cantonaux (selon l'option choisie) soumettraient des propositions d'activités phare à un jury qui désignerait chaque année les 6 (?) activités ou lieux phare de l'EREN.

##### Service des bénévoles

L'EREN est riche de ses bénévoles. Elle tient à les reconnaître, à les valoriser et à leur offrir un cadre de bénévolat qui ressemble au cadre de travail sécurisant que l'on souhaite donner aux permanents.

Les bénévoles sont rattachés à un ministère cantonal. Comme ils sont impliqués dans presque toutes les activités, ils dépendent, pour le suivi concret de leur tâche, du permanent qui organise l'activité. Ils sont formés dans un cadre cantonal.

Le rapport final du groupe VC & PP espère développer les pistes décrites ci-dessus, voire en développer d'autres.

## **5. Conclusion**

Le groupe VC & PP présente aujourd'hui les différentes options sur lesquelles il a travaillé et qu'il a d'ores et déjà présentées sommairement au Conseil synodal. Il espère développer des options claires et variées qu'il présentera ensuite aux paroisses dans le cadre d'une consultation. Ces dernières auront ainsi l'opportunité de se prononcer sur la vie communautaire qu'elles se souhaitent. De ces choix découleront alors des décisions sur les postes paroissiaux.

L'échéancier devrait être le suivant :

- juin : préparation de la consultation des paroisses avec un(e) spécialiste ;
- septembre : consultation des paroisses ;
- octobre : proposition de rapport au Conseil synodal ;
- décembre 2012 : rapport, avec résolutions, soumis au Synode.